

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Captan (N-trichlorométhylthio-4-cyclohexène-1,2-dicarboximide)

USAGES DU PRODUIT : Fongicide – Groupe M

N° PCP : 24613

N° FS : 24613-11-UAP

Révisions à la FS : Les sections 1 et 4 **Date de publication :** 01/07/11

Remplace : 01/07/08

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON – DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX – Ce produit cause des dommages irréversibles aux yeux. Nocif si avalé ou inhalé. Peut causer des réactions allergiques cutanées. Éviter absolument tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Peut être gravement irritant ou corrosif pour les yeux. Peut être légèrement irritant pour la peau et, dans de rares cas, peut être un sensibilisant cutané. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes de vaporisation. Les principales voies d'entrée sont l'inhalation et le contact avec les yeux et avec la peau.

Ce produit est une poudre de couleur blanc cassé à brun pâle ayant une odeur piquante.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques :</u>	<u>Pourcentage selon le poids :</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Captan	80,00	133-06-2	5 mg/m ³

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.
Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement.
Ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Contact avec la peau ou les vêtements :	Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
NOTE AU MÉDECIN :	Si le produit est avalé, des dommages probables aux muqueuses peuvent être une contre-indication à l'emploi d'un lavage gastrique.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 561-8273. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (méthode) :	Non établi
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) :	Non établies
AGENTS D'EXTINCTION :	Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO ₂), mousse, eau pulvérisée ou brouillard.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	La décomposition thermique peut libérer de l'oxyde de cuivre, de l'eau et d'autres gaz dangereux ou toxiques.
TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE :	Demeurer à contrevent du feu. Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.
RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :	Retenir l'eau utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants et la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des égouts municipaux et des cours d'eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Éviter de respirer les poussières. Balayer la poudre et la mettre dans des contenants approuvés pour les produits chimiques en vue d'en disposer ou de la réutiliser. Garder la poussière au minimum. Consulter les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux en vigueur concernant l'élimination appropriée du produit. Laver la surface souillée à l'eau pour la débarrasser de tout résidu.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- MANIPULATION :** Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer immédiatement ses vêtements si du produit s'est infiltré à travers. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.
- ENTREPOSAGE :** Ce n'est pas un produit à utiliser ou à garder à la maison. Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Conserver dans un endroit sec et frais. Éviter la chaleur excessive. Ouvrir les contenants avec précaution. Après avoir ouvert un sac, le refermer en roulant le haut et en scellant bien l'ouverture. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

Équipement de protection individuelle : Toute personne utilisant ou manipulant ce produit doit porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux agents chimiques, comme des gants laminés, en caoutchouc nitrile, en caoutchouc butyle, en caoutchouc néoprène ou Viton®, des chaussures et des chaussettes. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour les vêtements lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements souillés.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

- MESURE D'INGÉNIERIE :** Lorsque les personnes qui utilisent le produit le font dans une cabine fermée ou dans un avion, conformément aux exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (d)(4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées, tel qu'il est spécifié dans les WPS.
- PROTECTION RESPIRATOIRE :** Non requise en temps normal. Si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides
- PROTECTION DES YEUX :** Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
- PROTECTION DE LA PEAU :** Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Captan	Non établi	5 mg/m ³
Particules nuisibles	15 mg/m ³ (poussière totale)	Non établi

Équipement de protection personnelle (ÉPI): Toutes les personnes qui mélangent, chargent, appliquent ou manipulent autrement ce produit (y compris les personnes participant aux semis ou aux repiquages dans le cadre de traitements des racines par trempage ou en serre, et les personnes qui manipulent, coupent ou trient des plantons de pommes de terre traités) doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux agents chimiques, faits de tout matériau imperméable, (à l'exception des personnes appliquant le produit à bord d'un véhicule motorisé), des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection et un tablier résistant aux produits chimiques lorsqu'elles participent à des traitements par trempage. En outre, un respirateur NIOSH approuvé contre les poussières et les bruines portant le préfixe d'approbation MSHA/NIOSH TC21-C ou un respirateur NIOSH approuvé avec filtre N², R, P OU HE doit être porté par toute personne qui manipule le produit, à l'exception 1) des personnes appliquant le produit à bord d'un véhicule motorisé 2) les personnes qui mélangent, chargent ou appliquent ce produit avec un pulvérisateur à dos, un pulvérisateur à main ou une lance à basse pression. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de produit concentré ou lourdement contaminés par ce dernier. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour les vêtements lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements souillés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- APPARENCE ET ODEUR :** Ce produit est une poudre de couleur blanc cassé à brun pâle ayant une odeur piquante. **SOLUBILITÉ :** Se disperse
- POIDS SPÉCIFIQUE (Eau = 1) :** 0,28 – 0,36 g/ml **MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 280 – 360 kg/m³ **pH:** 7.5 - 9.5
- TENSION DE VAPEUR (mm) :** Sans objet **POINT D'ÉBULLITION :** Sans objet
- POURCENTAGE DE VOLATILITÉ :** Sans objet **TAUX D'ÉVAPORATION :** Sans objet
- Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- STABILITÉ :** Stable
- CONDITIONS À ÉVITER :** Chaleur excessive.
- SUBSTANCES INCOMPATIBLES :** Non déterminées.
- PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et des composés chlorés peuvent être formés pendant un incendie.
- POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat mâle) :** > 5000 mg/kg (technique)
- Irritation des yeux (lapin) :** Cause des dommages irréversibles aux yeux
- Inhalation CL₅₀ (rat mâle) :** 0,72 mg/L
- Potentiel carcinogène :** Aucun inscrit dans OSHA; NTP : aucune donnée connue sur les humains; IARC : Inclassable quant à la cancérogénicité pour l'Homme; ACGIH : carcinogène confirmé pour les animaux et pertinence inconnue pour les humains).
- Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) :** > 5000 mg/kg (technique)
- Irritation cutanée (lapin) :** Cause une irritation légère à modérée
- Sensibilisation cutanée (cobaye) :** Sensibilisant

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. La dérive ou le ruissellement provenant des zones traitées peuvent avoir des effets indésirables sur les organismes aquatiques dans la région avoisinante. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en disposant des eaux usées.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Vider complètement le sac dans l'équipement de pulvérisation. Le contenant doit être éliminé dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec le détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant, rendre ce dernier inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans la région, disposer du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de produit inutilisé ou superflu, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM/ DOT : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (CAPTAN) 9, UN3077, III ERG GUIDE 171.
Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, ANTI-INSECTES OU ANTI-ANIMAUX, NOI ; AUTRE QUE POISON (NMFC 102120; CLASSE : 60)

Description IMDG : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (CAPTAN) 9, UN3077, III POLLUANT MARIN.

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA pour obtenir les exigences relatives au transport aérien.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
3	Santé	0	Moindre
0	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		3	Santé
		0	Inflammabilité
		0	Réactivité
		H	ÉPI

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat 0 Feu N Relâchement soudain de la pression N
 Différé 0 Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Captan (CAS : 133-06-2) 10 livres

SARA, Titre III, section 313 : Captan (CAS : 133-06-2) 80 %

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Ce produit contient des agents chimiques connus dans l'État de la Californie pour causer le cancer et des malformations congénitales ou autres dommages au fœtus.

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Les sections 1 et 4 révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

©Viton est une marque de commerce déposée de DUPONT PERFORMANCE ELASTOMERS L.L.C.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec toute autre matière ou tout autre procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.